

**MILLER  
THOMSON  
POULIOT** SENCRL

Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

La Tour CIBC, 31<sup>e</sup> étage  
1155, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6  
Téléphone : 514.875.5210  
Télécopieur : 514.875.4308  
www.millerthomsonpouliot.com

Le 5 décembre 2008

M<sup>e</sup> Louise Tremblay  
Ligne directe : (514) 871-5476  
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

**PAR COURRIEL ET PAR COURRIER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** Demandes de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire des livres pour l'année 2007, l'approbation de son plan d'approvisionnement et la modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (Phase II)  
Suivi de la décision D-2008-144  
Dossier : R-3665- 2008  
Notre dossier : 111216.0053

---

Chère consoeur,

Suite au dépôt des demandes de remboursement de frais des intervenants dans le dossier mentionné en titre, Gazifère souhaite faire les commentaires suivants.

Dans sa décision D-2008-108, la Régie a établi les balises des éventuelles demandes de paiement de frais pour la préparation de la phase II de ce dossier en fonction de deux journées d'audience et, si nécessaire, d'une journée supplémentaire. L'audience a duré deux jours.

Or, nous constatons que les frais réclamés par l'ACEF de l'Outaouais, S.É./AQLPA et la FCEI dépassent les balises fixées par la Régie à divers égards (services d'avocat et/ou services d'analyste et/ou heures d'audience). Il faut souligner à ce sujet que les précisions demandées par la Régie quant au mode de répartition de la quote-part de Gazifère à l'Agence de l'efficacité énergétique, dans l'hypothèse où la Régie décidait de lui ordonner d'appliquer la comptabilité d'exercice à cette quote-part dès 2009, ont entraîné des heures de travail additionnelles de la part des intervenants. Nous ne croyons pas cependant que cette demande, à elle seule, justifie de tels écarts par rapport aux balises établies.

En ce qui a trait à l'appréciation de l'utilité de la contribution de chacun des intervenants et du caractère nécessaire et raisonnable des frais réclamés, Gazifère s'en remet à la Régie.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON POULIOT sencrl



Louise Tremblay  
LT/lid

c.c. (par courriel seulement)

Me Guy Sarault (ACIG)

M. Murray A. Newton (ACIG)

Me André Turmel (FCEI)

Me Stéphanie Lussier (ACEF de l'Outaouais)

M. Mounir Gouja (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

Me Geneviève Paquet (GRAMÉ)

Mme Valendina Poch (GRAMÉ)

Me Steve Cadrin (UMQ)

M. Louis Renault Rozéfort (UMQ)

M. Yves Hennekens (UMQ)